



COMPAGNIE D'ARC D'AMIENS

REGLEMENT SPECIFIQUE « COVID 19 »



Suite à la parution des consignes de la FFTA pour la reprise des entraînements individuels sur terrain extérieur fermé, les membres du Comité Directeur se sont réunis par visioconférence le samedi 9 mai 2020. Après approbation des documents de la FFTA par le Ministère des Sports le 11 mai, les règles suivantes ont été établies.

Il est de la responsabilité de chacun de les mettre en application.

Le respect des gestes barrières du gouvernement et de la FFTA (affichés sur le site) sont obligatoires.

Tout manquement pourrait entraîner la mise en application de sanctions disciplinaires telles que définies dans le Règlement Intérieur.

La sécurité dans un Jeu d'Arc est TRES importante.

Merci de respecter les règles qui vous seront données en arrivant.

ATTENTION

AVANT LE TIR



Inscription **préalable obligatoire** sur le calendrier partagé envoyé par email (Doodle) au plus tard la veille.

Présence réservée **uniquement** aux licenciés de la Compagnie d'Arc d'Amiens.

Pour les mineurs, présence acceptée d'un seul accompagnant (à inscrire également sur le Doodle, svp).

Réservation possible d'un seul créneau pour les membres d'une même famille (en précisant les prénoms de chaque tireur dans la réservation Doodle et en veillant au nombre max de personnes déjà inscrites).



Notre Jeu d'Arc est composé de 4 cibles, **limitation des inscrits à 4 personnes ou 4 familles** dans la **limite de 10 personnes** en tout (y compris le référent)

1 famille = 1 cible

Jusqu'à nouvel ordre, **les réservations sont limitées à 1 par semaine par archer/famille.**



Je **respecte** scrupuleusement le créneau réservé. Il dure 1h30. Arrivée possible 5 min avant. Si je ne peux pas venir, je me désinscris dès que possible et au plus tard la veille sur le calendrier partagé.

En cas de problème, appelez Paul au 0688162163.

EN ARRIVANT



Un **référent**, membre du Comité Directeur ou encadrant, est désigné pour chaque créneau.

Il est le **seul à être autorisé à entrer dans le logis**, ouvrir les portes, etc.

Il est **benévole** et offre de son temps pour vous. Merci de le **respecter**.

Même si la météo n'est pas au rdv... il n'y peut rien !

J'arrive avec ma **tenue de tir**. Il est interdit de se changer sur place.

Lavage des mains obligatoires à votre arrivée sur site :

- Avec votre gel hydroalcoolique personnel
- Ou le savon liquide mis à disposition, dans la cuisine, par la Compagnie d'Arc.

Merci de prévoir un **essuie-mains personnel**.

Le lavage des mains est également **obligatoire avant d'accéder aux toilettes**.

Après chaque séance, les points de contact (poignées de porte, robinets) seront nettoyés par les référents.





Lors de votre 1^{ère} venue, il vous **remettra 4 clous et un blason** de 40 / 60 ou 80 cm.
Les fois suivantes, si vous n'avez pas vos clous et votre blason, vous ne pourrez pas tirer !
Echange possible si blason abîmé ou clou détérioré.



Je **monte mon arc** sur le pas de tir qui sera le mien (1^{er} inscrit → 1^{ère} cible, 2^{ème} inscrit → 2^{ème} cible, etc.)

Eventuellement, j'utilise une **fausse corde** pour le bander.

Si je n'en ai pas, voir le **référent** qui est le seul autorisé à le faire sur le bandoir du logis.

Les archers **utilisent et touchent uniquement leur matériel personnel.**

Quelle distance de tir ?

Les 2 archers présents dans le même Jeu d'Arc se mettent d'accord sur leurs distances de tir respectives en respectant les 2 mètres entre chaque personne et chacun sa cible.

En cas de désaccord, seul le tir à 18m est autorisé.



Respecter les consignes de sécurité d'un Jeu d'Arc.

Toujours **emprunter le couloir le long du mur** de droite quand on rentre dans les Jeux.

Ne pas toucher les barrières avec les mains.

Le tir sur la cible mobile est interdit jusqu'à nouvel ordre.

AVANT DE PARTIR



Démonter votre matériel dès que le créneau est fini.

Reprendre votre blason et vos clous pour les prochaines fois.

Le logis est inaccessible, chacun repart avec l'ensemble de son matériel.

La vente de boissons est interdite.

Prévoyez ce dont vous aurez besoin et **reprenez vos déchets en partant.**

Aucun entrainement collectif ne pourra avoir lieu au plus tôt avant le 2 juin 2020.

#PRENEZSOINDEVOUS #PRENEZSOINDENOUS #RESPECTEZCESRELGES